



PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES-AUMONTZEY

Séance du Mercredi 13 Février 2019

à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation du 06 Février 2019 avec l'ordre du jour suivant :

1. Demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges
2. Plan de formation
3. Inventaire des zones humides à l'échelle du bassin versant amont de la Vologne : demande de subvention et constitution du groupement de commandes
4. Don à la Commune
5. Mission de Maîtrise d'Œuvre : travaux de voirie-trottoirs
6. Budget Eau Assainissement : Autorisation spéciale pour mandater l'acquisition de matériel et des travaux d'extension et de branchement aux réseaux d'eau et d'assainissement
7. Demandes de subvention : enfouissement des réseaux et éclairage public à Frambéménil
8. Demande de subvention : réalisation d'une piste aux Huttes
9. Achat d'une parcelle forestière cadastrée section B1197
10. Préservation des ressources en eau

Sont présents : COLLIN Stéphane, CUNY Cyril, DEGANDT Jacques, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JACOB Marc, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, PERRIN Eric, PETITGENET Philippe et THOMAS Frédéric

Procurations : DAESCHLER Laetitia (à MARTINACHE Guy), KIEFFER RYS Marion (à THOMAS Frédéric), PERRIN Christine (à COLLIN Stéphane).

Sont excusées : MOUROT Corinne, ROUSSEL Elisabeth.

Sont absents : DELANZY Jessica, DIETSCH David, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe.

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	13 – le quorum est atteint
Procurations :	03
Nombre de votants :	16

Madame Régine GUYOT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 Janvier 2019 est adopté à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention : Equipement vidéo projection pour 3 salles de classe
- Accepté à l'unanimité des membres présents.

n°20190213-250 Finances locales – Subventions (7.5)

Demande de subvention : Equipement vidéo projection pour 3 salles de classe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'équiper 3 classes à l'école primaire Jules Ferry – Charlemagne en matériel numérique (en 2018, deux classes ont été équipées).

Un devis a été présenté par la SARL VCI PRO, pour un montant total de 4 725 € H.T. comprenant l'équipement vidéo projection interactive de 3 classes (vidéo projecteur, tableau et connexion) et câblage internet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** le devis présenté par l'entreprise VCI PRO, pour un montant de 4 725 € H.T.,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la Commune, opération n° 260 « Achat de matériel pour les écoles », article 2183,
- **Sollicite** l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Madame Corinne MOUROT, déléguée à signer tout document y afférent.

n°20190213-251 Institutions et vie politique - Intercommunalité (5.7)

Demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges l'invitant à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par la Commune de GERBAMONT, le Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba, le Syndicat Scolaire d'Hadigny les Verrières, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Terre de Légende, et les Syndicats « nos petits villages ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Se prononce** POUR l'adhésion de la Commune de GERBAMONT, du Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba, du Syndicat Scolaire d'Hadigny les Verrières, du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Terre de Légende, et des Syndicats « nos petits villages ».



**n°20190213-252 Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1)
Plan de formation**

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale rappelle l'obligation pour toute collectivité d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel articulant les objectifs et les besoins de la collectivité en termes de services rendus et ceux des agents en matière de compétences.

Le plan de formation pour 2019 a été soumis pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion. Un avis favorable a été donné le 15 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le plan de formation 2019 tel que présenté.

n°20190213-253 Finances locales - Subventions (7.5)

Inventaire des zones humides à l'échelle du bassin versant amont de la Vologne : demande de subvention et constitution du groupement de commandes

Les Communes sont de plus en plus confrontées à un manque de repérage des zones humides, problématique pour la définition des projets communaux et pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Par ailleurs, leur préservation constitue un véritable enjeu et il nous faut veiller à ne pas les voir se dégrader ou disparaître.

Aussi la Commune de GÉRARDMER s'est-elle rapprochée des Communes situées sur le versant amont de la Vologne : CHAMPDRAY, GRANGES-AUMONTZEY, XONRUPT-LONGEMER, LIEZEY, BARBEY-SEROUX et LES ARRENTES DE CORCIEUX par le biais de la Communauté d'Agglomération de SAINT-DIE DES VOSGES compétente en la matière.

C'est ainsi qu'ensemble, elles ont décidé :

- de lancer l'étude d'investissement sur la base du projet du cahier des charges ci-joint,
- de constituer un groupement de commandes pour la passation et l'exécution de ladite étude par le biais d'une convention dont le projet est annexé à la présente,
- de solliciter une subvention à hauteur de 80 % de la dépense exprimée hors taxes de l'étude (coût de l'étude estimée à 30 000 € HT).
- de dire que la répartition du reste à charge entre les signataires de la convention sera déterminée en utilisant le pourcentage : zones humides (délimitées dans une ancienne étude de la Direction Départementale des Territoires) / surface totale de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** le lancement de l'inventaire des zones humides à l'échelle du bassin versant amont de la Vologne,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

n°20190213-254 Finances locales - Divers (7.10)

Don à la Commune

Madame Neriman GOUEREC, Adjointe, fait part aux membres du Conseil Municipal d'un don de 140 € fait par l'Association « Les Grognards » (réalisé en contrepartie de la prise en charge de 50 chaises du collège).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** le don de 140 € fait par l'Association « Les Grognards ».

n°20190213-255 Commande publique – Marchés publics (1.1)

Mission de Maîtrise d'Œuvre : travaux de voirie-trottoirs

Monsieur Bernard LAZZATI, Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux d'accessibilité et de recourir à une mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection et d'accessibilité des trottoirs rues Roger Salengro, du Poutreau, routes du Tholy et de Bruyères.

BETG de Vecoux a présenté une offre de 4 450 € HT.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, avant l'adoption du Budget, la possibilité pour l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors dette et restes à réaliser). (201 300 € pour 2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** d'attribuer à BETG de Vecoux la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection et d'accessibilité des trottoirs rues Roger Salengro, du Poutreau, Routes du Tholy et de Bruyères pour un montant de 4 450 € HT.
- **Dit** que les crédits nécessaires, soit un montant de 5 340 € TTC, seront inscrits à l'article 2313 – opération n° 248 « Accessibilité » au Budget Primitif 2019 de la Commune.

n°20190213-256 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Budget Eau Assainissement : Autorisation spéciale pour mandater l'acquisition de matériel et des travaux d'extension et de branchement aux réseaux d'eau et d'assainissement

Monsieur Bernard LAZZATI, Adjoint, informe le Conseil Municipal :

- qu'en raison de la délivrance de permis de construire sur le territoire de la commune déléguée de Granges-sur-Vologne, des travaux d'extension et de branchement aux réseaux d'eau et d'assainissement ont dû être réalisés en urgence ;
- que le tracteur utilisé pour les besoins du service de l'eau et de l'assainissement est hors service et que par conséquent il a été nécessaire de le remplacer.
- que l'acquisition d'une épaveuse s'avère indispensable pour le bon fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement ;

Vu la facture reçue de BATI VOLOGNE pour le branchement d'eau et regard rte de Bruyères, d'un montant de 10 812 € TTC ;

Vu la facture pour le remplacement du tracteur reçue de SARL Michel BALLAND et Fils d'un montant de 21 160 € TTC ;



Vu le devis de SARL Michel BALLAND et Fils pour l'achat d'une épareuse, d'un montant de 20 640 € TTC ;

Vu l'extrait de la M14 Tome 2 chapitre 1.1.2. page 15, qui prévoit, avant l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budgets de l'exercice précédent,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** Monsieur le Maire à liquider et mandater aux différents articles suivants du budget communal 2019, les sommes correspondant aux différents travaux et différentes acquisitions ; le total étant inférieur au quart des crédits ouverts au budget de l'eau et de l'assainissement précédent (1 070 898,48 € dépenses réelles 2018) :

Section d'investissement

Opération 1013 – Art. 2188	41 800 €
Opération 1223 – Art. 2181	10 812 €

n°20190203-257 Finances locales – Subventions (7.5)

Demandes de subvention : enfouissement des réseaux et éclairage public à Frambéménil

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la décision du 5 décembre 2018 relative à la signature d'une convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Electricité des Vosges à la Commune. Cette mission a été confiée au cabinet Techni Conseil. Les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public sont estimés à 363 203,55 € HT (dont 129 239,87 € HT pour l'éclairage public).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents,
- **Sollicite** des subventions auprès du Conseil Départemental et du Syndicat d'Electricité des Vosges pour les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public (montant des travaux estimé à 363 203,55 € HT et maîtrise d'œuvre estimée à 11 041,18 € HT),
- **Sollicite** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 pour l'éclairage public (montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre de 132 948,03 € HT).

n°20190203-258 Finances locales – Subventions (7.5)

Demande de subvention : réalisation d'une piste aux Huttes

Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 20180207-131 du 7 février 2018 relative aux travaux forestiers 2018 (chargeoir à la Sauteure et réalisation d'une piste parcelle 27).

La commission travaux réunie le 15 novembre 2018 a décidé d'engager les travaux à La Sauteure en priorité et de réaliser ceux de la piste 27 après avoir déposé un dossier Loi sur l'Eau auprès des services compétents.

Le montant des travaux pour la réalisation d'une piste aux Huttes, chiffré par l'ONF, s'élève à 4 728.24 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Sollicite** une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 pour les travaux de réalisation d'une piste aux Huttes dont le montant s'élève à 4 728,24 € H.T.
- **Dit** que les crédits ont été votés au Budget Primitif 2018 de la Forêt à l'article 2128 et seront reportés sur le Budget Primitif 2019 de la Forêt.

n°20190203-259 Domaine et patrimoine - Acquisitions (3.1) Achat d'une parcelle forestière cadastrée section B 1197

Vu la proposition de Madame Andrée THIRIET de vendre à la commune de Granges-Aumontzey la parcelle cadastrée section B n°1197 sise «Le Rain des Evelines» d'une contenance de 22 a 80 ca pour un montant de 1 370 €,

Vu les articles L 211.1, L 214.3 et R 214.6 à R 214.9 du code forestier.

Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'application du régime forestier pour la parcelle cadastrée B 1197 sise «Le Rain des Evelines». Par cette application du régime forestier, cette parcelle, susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution pourra bénéficier d'une gestion durable.

Vu l'avis favorable de la Commission Forêt réunie le 4 février 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Est favorable** à l'acquisition de la parcelle cadastrée section B 1197 d'une superficie de 22 a 80 ca appartenant à Madame Andrée THIRIET pour un montant de 1 370 €,
- **Dit** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront votés au Budget Primitif 2019 de la Forêt,
- **Émet** un avis favorable à l'application du régime forestier à la parcelle susmentionnée,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, à signer tous les documents y afférents.

n°20190203-260 Domaines de compétences par thèmes - Environnement (8.8) Préservation des ressources en eau

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu des Maires de VIOMENIL, RACECOURT, BAINVILLE AUX SAULES, BEGNECOURT, CHARMOIS L'ORGUEUILLEUX, RANCOURT, VALLEROY AUX SAULES, MADECOURT, LES ABLEUVENETTES, VELOTTE et TATIGNECOURT, FRENOIS, DOMMARTIN AUX BOIS, TOLLAINCOURT, REGENVELLE, GRIGNONCOURT, OFFROICOURT, VIVIERS LES OFFROICOURT.

Inquiets du déficit récurrent de recharge de la nappe des GTI du secteur sud-ouest sur Vittel depuis quelques décennies, soucieux de la ressource en eau pour les générations futures, et après avoir écouté les diverses propositions, un collectif s'est créé et celui-ci souhaite que les élus prennent conscience de ce réel problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** la délibération présentée ci-dessous par les Maires de VIOMENIL, RACECOURT, BAINVILLE AUX SAULES, BEGNECOURT, CHARMOIS L'ORGUEUILLEUX, RANCOURT, VALLEROY AUX



SAULES, MADECOURT, LES ABLEUVENETTES, VELOTTE et
TATIGNECOURT, FRENOIS, DOMMARTIN AUX BOIS,
TOLLAINCOURT, REGENVELLE, GRIGNONCOURT,
OFFROICOURT, VIVIERS LES OFFROICOURT.

Après avoir pris connaissance du déficit d'un million de mètres cube par an de recharge naturelle de la nappe des GTI sur le secteur Sud-Ouest de celle-ci,

Considérant :

- Que le prélèvement actuel sur les nappes des GTI créent un déficit par rapport à la recharge naturelle d'un million de m³ par an,
- Que la ressource en eau est prioritairement destinée aux populations de son territoire, comme prévoit la loi sur l'eau de 2006 et un décret en Conseil d'Etat, précisant : « la gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population »,
- Que, dans un contexte de changements climatiques, comme le prouve la sécheresse de l'été 2018, d'autres étant annoncées pour les années futures, il est essentiel de subvenir en priorité aux besoins des populations des communes en manque de ressource,
- Que le prélèvement d'eau par une société privée pour une valorisation marchande ne peut se faire qu'après équilibre entre le prélèvement et la recharge naturelle, ce qui n'est pas le cas,
- Que le secteur sud-est de la nappe GTI est dans une situation d'équilibre très fragile, sensible aux variations de la pluviométrie,
- Que de nouveaux forages risquent d'affecter l'étiage des cours d'eau et de porter atteinte à la biodiversité,
- Que de nouveaux forages dans le périmètre de pompage du syndicat des Ableuvenettes pourraient mettre en péril celui-ci,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de prélèvements dans le secteur sud-est GTI, à destination des populations locales du secteur de VITTEL-CONTREXEVILLE, pour permettre la valorisation marchande de la ressource GTI sud-ouest, au détriment des populations locales à qui revient légalement la priorité d'usage.

Informations :

- Déclaration d'intention d'aliéner : non exercice du droit de préemption

N° dossier	Date de dépôt	Adresse	Commune déléguée	Bien vendu
IA 19H 0001	04/ 01/ 2019	16 T rue du Pré Genêt	Granges-sur-Vologne	maison
IA 19H 0002	04/ 01/ 2019	2 B rue du Général de Gaulle	Granges-sur-Vologne	garages

N° dossier	Date de dépôt	Adresse	Commune déléguée	Bien vendu
IA 19H0003	09/ 01/ 2019	A073, 263, 264, 277, 324, 593, 693, 1227; B 1205; C 1066, 2104, 2105, 2315, 2316; 018 A 564, 565	Granges-sur-Vologne Aumontzey	terrains
IA 19H0004	15/ 01/ 2019	C 1995, 3669, 3992	Granges-sur-Vologne	maison
IA 19H0005	25/ 01/ 2019	C 0484, 2878	Granges-sur-Vologne	maison

- Attribution d'une subvention du Conseil Départemental pour les travaux de requalification route de Frambéménil (63 000 €)
- Le jumelage fête ses 30 ans à Ertingen les 6 et 7 juillet 2019. Les élus sont invités à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,
Guy MARTINACHE



Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 18 février 2019 et transmis au contrôle de légalité le 18 février 2019.